



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Taux

Question écrite n° 41207

Texte de la question

M. Jean-Pierre Chevenement attire l'attention de M. le ministre delegue au budget sur les graves difficultes que rencontrent les artisans du batiment. La confederation de l'artisanat et des petites entreprises du batiment (CAPEB) estime a 15 000 emplois salaries les pertes que pourrait subir - sauf mesures fortes - ce secteur d'activite en 1996. La CAPEB preconise une baisse de la TVA de 20,6 p. 100 a 5,5 p. 100 sur les travaux d'entretien et d'amelioration du logement. Elle souligne qu'une telle mesure serait un puissant facteur de relance de l'activite, un element essentiel de lutte contre « le travail clandestin » et rapporterait un demi-milliard de recettes a l'Etat. Il lui demande quelle est la position du Gouvernement vis-a-vis de cette proposition.

Texte de la réponse

L'article 12-3-a et l'annexe H de la sixieme directive 77/388/CEE modifiee du 17 mai 1977 ne permettent pas d'appliquer le taux reduit de la T.V.A. aux travaux d'entretien et de rehabilitation des logements. La mesure proposee serait donc contraire aux engagements communautaires de la France. En tout etat de cause, elle ne peut etre envisagee dans le contexte budgetaire actuel. Au demeurant, differents dispositifs tels que le regime de la franchise en base, dont les limites d'application ont ete relevees, ou le regime des decotes generale et speciale, qui aboutit a une attenuation de l'imposition, permettent de prendre en compte la situation particuliere des petits redevables et notamment des artisans. Enfin, au cours des derniers mois, le Gouvernement a pris une serie de mesures destinees a encourager la construction, a faciliter l'accession a la propriete ainsi qu'a favoriser les travaux de grosses reparations. Ces dispositions vont dans le sens des preoccupations exprimees.

Données clés

Auteur : [M. Chevènement Jean-Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41207

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3753

Réponse publiée le : 16 septembre 1996, page 4918